Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le 11/12/2025
ID : 085-258502962-20251209-D136_BUR091225-DE

D136-BUR091225

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : MM. Stéphane BOUILLAUD, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, M. Noël VERDON
Excusés : Mme Anne AUBIN-SICARD, M. Pierre CAREIL
Date de convocation : 1er décembre 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

Prix prévisionnels applicables dans le cadre de la convention de coopération pour Vendée Tri entre la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, la Communauté de communes Sud Estuaire, la communauté de communes Grand Lieu, la Communauté de communes Sud Retz Atlantique et Trivalis pour 2026

Vu la délibération D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu convention de coopération pour Vendée Tri signée le 11 février 2025 entre la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, la Communauté de communes Sud Estuaire, la communauté de communes Grand Lieu, la Communauté de communes Sud Retz Atlantique et Trivalis dont la signature a été autorisée par la délibération D144-BUR181124 ;

Considérant que Pornic Agglo Pays de Retz, la Communauté de communes Sud Estuaire, Grand Lieu Communauté, la Communauté de communes Sud Retz Atlantique et Trivalis ont signé le 22 juin 2017 une convention d'entente intercommunale fondée sur l'article L.5221-1 du code général des collectivités territoriales afin que les emballages collectés sur le territoire des quatre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de Loire Atlantique soient pris en charge par le centre de tri départemental nommé VENDEE TRI, propriété de Trivalis, au prix coûtant du service.

Considérant que Pornic Agglo Pays de Retz, la Communauté de communes Sud Estuaire, la communauté de communes Grand Lieu, la Communauté de communes Sud Retz Atlantique et Trivalis ont souhaité poursuivre cette coopération c'est dans ce cadre qu'a été établie une nouvelle convention pour une période de 7 ans fermes à compter de 2025.

Considérant que selon les termes de cette convention de coopération, Trivalis doit délibérer pour fixer les prix prévisionnels applicables en 2026 pour les tonnages d'emballages apportés par les collectivités signataires de la convention, pour les refus de tri, de papier des petits aluminiums, les caractérisations et les visites de VENDEE TRI.

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose au bureau sur cette base de fixer les prix 2026 de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le 11/12/2025
ID : 085-258502962-20251209-D136_BUR091225-DE

	Tarifs 2026	Nombre d'ambasadeurs TRIVALIS mis à disposition	Coût HT	Unité
Caractérisations VENDEE TRI	Coût d'une caractérisation	1 ambassadeur TRIVALIS	57,00 €	caractérisation
	Coût d'une caractérisation	2 ambassadeurs TRIVALIS	111,00 €	caractérisation
Caractérisations St Père en Retz ou sites de tri privés	Coût de base	1 ambassadeur TRIVALIS	180,00 €	caractérisation
	Coût si 2 EPCI le même jour		160,00 €	caractérisation
	Coût si 2 caractérisations réalisées le même jour pour 1 EPCI		125,00 €	caractérisation
	Coût si >2 caractérisations réalisées le même jour pour 1 EPCI		95,00 €	caractérisation
	Coût de base	2 ambassadeurs TRIVALIS	320,00 €	caractérisation
	Coût si 2 EPCI le même jour		275,00 €	caractérisation
	Coût si 2 caractérisations réalisées le même jour pour 1 EPCI		215,00 €	caractérisation
	Coût si >2 caractérisations réalisées le même jour pour 1 EPCI		160,00 €	caractérisation

	Tarifs 2026	Coût HT	Unité
Exploitation	Coût des emballages entrants	244,00 €	tonne (T)
	Coût des refus de tri	196,00 €	tonne (T)

	Tarifs 2026	Coût HT	Unité
Visites VENDEE TRI	Coût des visites via le parcours pédagogique	90,00 €	Visite
Ateliers	Coût de participation aux ateliers "Zéro déchet"	150,00 €	Atelier

Il précise qu'une régularisation interviendra à l'issue de l'exercice sur le fondement des données réelles comptabilisées pour 2026.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Approuver de fixer les prix prévisionnels 2026 tels que proposés par le président ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

Approuve de fixer les prix prévisionnels 2026 tels que proposés par le président ci-dessus.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 11/12/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 10/12/2025
Qualité : Trivalis - 1er Vice-Président

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).